

Le RSLE condamne les attaques contre les journalistes en Haïti et demande à l'Etat d'enquêter sur les faits et de punir les responsables.

18 mai 2023

Washington, D.C. - Le Bureau du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression (RSLE) de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) condamne les attaques contre la presse en Haïti, y compris les assassinats de deux journalistes et les enlèvements de trois journalistes, décomptés jusqu'à présent en 2023. Le Bureau demande à l'État de mener des enquêtes complètes, efficaces et impartiales sur les faits, de déterminer l'existence d'un possible lien avec le métier de journaliste et de punir les responsables.

Selon les informations disponibles, le 25 avril, le journaliste Ricot Jean de *Radio-Télé Evolution Inter* a été tué par des hommes armés non identifiés dans la commune de Saint-Marc. Dans ce contexte, un parent qui l'accompagnait aurait également été tué et leurs corps sans vie ont été retrouvés dans la zone inhabitée connue sous le nom de "Anba Gwomòn".

Le Bureau a également été informé de l'assassinat du journaliste Dumesky Kersaint, qui travaillait pour *Radio Télé Inurep*. Selon les informations disponibles, les faits se sont déroulés aux aurores le dimanche 16 avril dans la commune de Carrefour. Selon les médias locaux, des hommes armés ont tiré sur Dumesky Kersaint, le tuant sur le coup.

En sus des événements mentionnés ci-dessus, le 5 mai, le journaliste Paul Jean Marie, animateur de l'émission "Une voix dans la nuit" sur *Radio Lumière*, a été assassiné. Le journaliste aurait été victime d'une attaque armée par des individus non identifiés qui ont pénétré dans sa résidence à Onaville, Croix-des-Bouquets, Port-au-Prince.

Par ailleurs, le Rapporteur attire l'attention sur les enlèvements de journalistes et de travailleurs de presse. Le cas le plus récent est celui de Robert Denis, directeur de *Canal Bleu* et ancien vice-président de l'Association des Médias Haïtiens, enlevé le 11 avril. A l'époque, le Bureau avait [dénoncé les faits](#) et demandé à l'Etat de déployer des efforts pour garantir la vie, l'intégrité et la liberté du journaliste. Selon les informations disponibles, Denis a été libéré le 20 avril, après avoir payé une somme d'argent pour sa libération.

Parallèlement, le 3 février, Jean Thony Lorthé, de *Radio Vision 2000*, a été enlevé et séquestré pendant deux semaines, avant d'être libéré après le versement de sa rançon et de celle de deux autres personnes qui l'accompagnaient.

Le Rapporteur a également appris l'enlèvement de Lebrun Saint-Hubert, président et directeur général de la station de radio communautaire Radio 2000, le 17 mars. Selon les informations disponibles, le directeur aurait été libéré le 27 mars et, comme dans les cas précédents, sa libération aurait suivi le versement d'une rançon.

Comme l'indique le Principe 9 de la Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression de la CIDH, l'assassinat, le séquestre, l'intimidation, les menaces proférées contre les communicateurs sociaux constituent des violations des droits fondamentaux de la personne et limitent gravement l'exercice du droit à la liberté d'expression. Le Rapporteur rappelle que la violence contre les journalistes, en plus de restreindre le droit de la société à être plus et mieux informée, crée un environnement intimidant et contribuant à l'autocensure de la presse.

Haïti est l'un des pays les plus violents pour exercer le métier de journaliste. Cette situation s'inscrit dans un contexte de crise sociale, économique et politique résultant de la situation d'instabilité politique, comme l'a [indiqué le](#) Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'Organisation des

Nations Unies (ONU). À cet égard, le Bureau du Rapporteur Spécial reconnaît les défis auxquels Haïti est confronté pour respecter ses obligations internationales en matière de lutte contre la violence et l'impunité. Comme la CIDH l'a noté dans son [rapport sur le pays](#) (2022), les incidents violents en Haïti sont emblématiques de la crise d'insécurité citoyenne et viennent s'ajouter aux défis que représente l'impunité qui règne au sein du pays. La Commission a indiqué que les obstacles et les difficultés rencontrés dans les enquêtes de diligence raisonnable sur les actes criminels dans le pays génèrent l'impunité et, par conséquent, empêchent la prévention de la répétition de tels actes.

À cet égard, le Bureau du Rapporteur Spécial [rappelle que](#) "une mesure de protection simple mais très efficace consiste, pour les plus hautes autorités de l'État, à reconnaître constamment, clairement, publiquement et fermement la légitimité et la valeur du travail journalistique". Cela implique également une condamnation catégorique de la violence à l'encontre de la presse et un engagement à enquêter sur les agressions commises à l'encontre des journalistes dans le cadre de leur travail.

Enfin, le Bureau du Rapporteur Spécial appelle la communauté internationale à soutenir les efforts de l'État haïtien pour s'acquitter de ses obligations internationales et promouvoir le respect et le renforcement des institutions démocratiques et de l'État de droit.

Le Bureau du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression est un bureau créé par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) pour stimuler la défense dans l'hémisphère du droit à la liberté de pensée et d'expression, en prenant en considération le rôle fondamental que constitue ce droit dans le renforcement et la consolidation du système démocratique.